



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 25 JANVIER

S. M. tiendra un conseil privé, samedi, à Brighton, pour s'occuper du discours d'ouverture de la session du parlement. — Le Tage est en ce moment tellement infesté de brigands qu'on ose à peine se hasarder à remonter la rivière à deux lieues en amont de Lisbonne. Ces pirates d'eau douce vont et viennent entre Villafrauca et Sacaven, arrêtaient et pillant les canots servant au passage de la rivière, et tous autres objets qu'il rencontrent sur leur chemin, c'est au point que le gouvernement a jugé nécessaire d'envoyer contre eux quelques barques armées, ainsi que 3000 hommes de garde nationale qui ne s'y sont occupés qu'en murmurant à cause qu'ils devaient abandonner des occupations qui leur procurent des moyens d'existence. On suppose que ces brigands sont des ouvriers sans ouvrages, par suite de la décadence du commerce de la ville.

FRANCE. — PARIS, 25 JANVIER.

M. le colonel d'artillerie de Beaumareiz, qui s'est distingué en diverses circonstances à l'armée d'Italie, vient de mourir à Douai, dans un âge avancé. — Un procès récent avait signalé l'existence d'une société d'intrigants dont l'industrie consistait à faire créer, moyennant salaire, des lettres de change et des billets par des gens ruinés et sans aucune ressource; plusieurs négociants ont été victimes de leur facilité à recevoir des pareils effets, qu'on leur assurait devoir être payés sûrement, et des plaintes nombreuses avaient été déposées au parquet. Avant hier, la police de sûreté, à arrêté en vertu d'un mandat, le nommé Rossin, prévenu d'être l'un des agents les plus actifs de cette association.

La Gazette des Tribunaux donne les détails suivants sur l'interrogatoire subi par l'individu qui avait choisi le singulier mode de voyager dont nous avons parlé.

Redoutant le scandale, et convaincu, dit-il, que ma femme ne pouvait être mieux qu'au sein de sa famille, qui habite Paris, je n'ai pas jugé à propos de l'emmener avec moi. Comme je voulais partir sans prévenir personne, et que je craignais, si je demandais un passeport, de mettre par là sur mes traces ma femme ou ceux qui voudraient courir après moi, j'avais imaginé de me placer dans ce panier et de voyager comme un ballot de marchandises.

J'ai fait part de tout cela à M..., mon oncle, qui habite Marseille, et je l'avais prévenu que j'arriverais ainsi à son adresse.

Le jour fixé pour mon départ, j'ai fait appeler le nommé Cui-nal, commissionnaire, stationnant rue du Mail, n. 18. Je le conduisis rue du Cadran, n. 20, dans le magasin que j'avais loué à l'avance pour me faire emballer. Là, je lui montrai le grand panier vide qui devait servir à mon transport, et lui dis : « Dans quelques heures vous viendrez chercher ce panier que je vais remplir de marchandises, que vous porterez aux messageries générales. » Ce qui fut exécuté, comme on le sait; mais le commissionnaire, ne sachant pas ce que contenait le panier, le déposa sans précaution sur sa charrette à bras, et je fus conduit ainsi aux messageries, et là hissé au sommet de la diligence.

Le procès-verbal constate en outre que M. D. avait placé près de lui par provision un pain rond de quatre livres, deux bouteilles de vin, une bouteille d'eau, plusieurs livres de chocolat de sa fabrique, un entonnoir, une boîte à café en fer blanc, dont il a indiqué le singulier usage, une paire de souliers, une redingote, un chapeau, un couteau, une chandelle, un briquet phosphorique, 340 francs en numéraire, un portefeuille et un soufflet pour renouer velier l'air.

On assure, et nous sommes en effet portés à le croire, que M. D. ne jouit pas de toutes ses facultés mentales.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux de Barcelonne jusqu'au 17. La tranquillité publique un instant troublée par les démonstrations séditieuses de deux bataillons de la garde nationale, est complètement rétablie dans cette ville, grâce à l'énergie des autorités, du général Pareno, commandant en second de la province, et du brigadier Garcia de Luna, gouverneur militaire.

Le 14 au soir, les deux bataillons étaient désarmés.

Cette tentative de révolte a eu lieu aux cris de vive la constitution sans changements (La Constitution neta); mort aux aristocrates; mort à la cavalerie de la garde nationale; vivent les desamirados.

Le journal el Vapor, qui est actuellement rédigé dans un esprit de modération et de sagesse, fort remarquable, accuse les clubs et les marianitas d'avoir excité ce soulèvement pour se débarrasser des hommes les plus attachés à l'ordre public, pour dissoudre la garde nationale, piller les gens riches, et décourager le parti modéré par quelques actes de terreur.

A la suite de ces événements, un journal ultra-démagogique, le Sancho Gobernador, dont le rédacteur est en fuite ou arrêté, a cessé de paraître.

Toutes ces épreuves ont eu jusqu'ici pour résultat de confirmer dans ses bonnes dispositions l'immense majorité de la population de Barcelonne, et on croit qu'une partie du corps municipal, soupçonnée de secrète connivence avec les anarchistes, se verra bientôt forcée de donner sa démission. Un de ses membres est parti aussitôt pour Madrid.

BELGIQUE.

Bruxelles, 27 janvier. (Trois heures.) — La tenue de la bourse a été fort calme. Le prix des obligations Ardois resté assez longtemps à 24 argent 21 1/4 papier à fléchi vers la fin, à 23 7/8 cours. Les actions de la Société Générale, émissions de Paris et de Bruxelles ont eu seules de l'activité, les premières ont été faites à 1585 et les secondes à 1170 sans vendeurs. Mutualité 110 5/8 A 111 P. La cote de Paris n'est pas connue.

Amsterdam, 25 janvier. — Dette active 2 1/2 pour cent 51 1/8, 5 pour cent 104 1/16 5/8 1/16, billets de chance 23 1/16 23, syndicat 94 7/8, société de commerce 182, Ardois pièces de 85 liv. 24 3/8 1/4 5/16, grosses pièces 00, coupons 44 1/2 45, différée 9, passive 7 7/16, brésiliens 86 86 1/4, Naples 00, russes 104 1/4 à 3/8.

Londres, 24 janvier (Quatre heures.) — Il s'est fait peu d'affaires en consolidés. Et les fonds espagnols ont subi peu de variations. Consolidés 89 3/4 à 7/8, belges 00, hollandais 2 1/2 p. c. 53 7/8 à 51 1/8, 5 p. c. 463 1/8 à 1/4, espagnols active au comptant 25 3/8 1/2 1/4 1/2 à 5/8, au 31 courant 25 3/8 1/2 1/4 1/2 à 5/8, coupons 00, passive 7 7/16

178 à 114, différée 11 7/8 12 1/2 à 12 1/8, portugais 5 p. c. 48 1/4, 3 p. c. 30 1/4 à 3/4, brésiliens 00.

Marché des huiles et graines. — La légère hausse du prix des huiles à Amsterdam n'a pas eu grand écho sur notre place. Il ne s'est fait d'autres affaires que celles qu'ont nécessitées les besoins de la consommation particulière.

Les bals se succèdent et chaque soir nous en amène de plus brillants et de plus animés. Voici bientôt venir les bals masqués où la foule se presse pour payer son tribut aux folles joies du moment. Il manquait à Bruxelles des soirées de bals masqués dans le genre de celles que Musard a tant mis à la mode à Paris l'année dernière, et qui n'ont pas moins de vogue cette année. M. Sacré, maître de danse, a eu l'heureuse idée d'imiter son confrère de Paris, et il annonce que le 5 février il donnera à la salle du Waux-Hall, un bal public masqué où la foule se portera sans doute avec empressement. M. Sacré dirigera l'orchestre composé de 30 musiciens qui exécuteront les meilleurs quadrilles, valse et galops de M. Strauss, Musard et Jullien.

— Les sections de la chambre des représentants s'occupent depuis plusieurs jours de l'examen du projet de loi relatif aux modifications à apporter au tarif des douanes. Nous apprenons à regret que les propositions du gouvernement sont peu favorablement accueillies; nous espérons toutefois que la discussion publique mettra sous leur véritable jour l'utilité et la convenance de ces modifications.

— La commission des sucres s'est encore réunie hier, et a décidé que de nouveaux renseignements seraient demandés au ministre des finances. Le ministre a fait savoir qu'il avait réuni de nombreux documents et qu'il s'empresse de les mettre à la disposition de la commission. On parle d'une enquête dans laquelle la commission ferait comparaitre les principaux partisans et adversaires de la législation actuelle. Quoi qu'il en soit, il est douteux que le rapport puisse être fait à la chambre avant le milieu du mois prochain.

— La commission des sels s'est aussi réunie plusieurs fois. Une fraction assez notable de la commission penche pour un abaissement sensible du droit, comme moyen de réduire la fraude qui se fait dans certaines parties du pays, et de plus en vue d'augmenter l'infiltration qui a lieu sur d'autres points du territoire vers des pays voisins.

Le rapport du budget de la guerre est à l'impression depuis quelques jours, mais comme il est assez volumineux, il ne pourra guère être distribué avant le commencement de la semaine prochaine. Tout fait présumer que les questions se rattachant au service de santé, seront vivement discutées. A l'égard des lits militaires, la section centrale a persisté dans les conclusions qui déjà avaient été présentées sur le budget de 1836, c'est-à-dire qu'elle propose d'allouer cinq centimes par jour d'occupation. La majorité de la section centrale continue ainsi à proposer moins qu'il n'était alloué auparavant aux régences pour un service de couchage de beaucoup inférieur à celui établi par la compagnie Legrand. D'honorables membres de la section centrale, qui ont visité les casernes de plusieurs villes depuis la dernière session, reconnaissent pourtant toute l'amélioration apportée dans un service si essentiel pour la santé et le bien-être des soldats.

(Union) — La chambre des représentants s'est occupée aujourd'hui des modifications à la loi sur la milice, relativement aux exemptions pour cause de mariage. Elle a adopté une disposition qui supprime définitivement cette exemption.

A cette occasion M. le ministre des finances a cité 68 mariages qui ont eu lieu dans la province de Namur jusqu'à la fin de 1835, et qui ont été contractés par des jeunes gens de 18 à 22 ans avec des femmes dont la plus jeune a 60 ans. Il en est qui ont 70, 80, 95 et même 99 ans et demi. La chambre se réunira demain à 2 heures pour la discussion générale du budget des affaires étrangères.

— Le conseil communal de Bruxelles s'est occupé, dans la séance de ce jour, du projet de règlement de la Bourse et des fonctions des agents de change et courtiers.

La proposition faite par M. Gendebien de faire rentrer dans les attributions de la régence la nomination des agents de change et courtiers qui avait été conférée par l'arrêté royal du 21 décembre 1815, et dont le gouvernement a repris le droit, a été écarté.

Le règlement proposé a été ensuite adopté dans toutes ses parties.

— On écrit de Hechtel (Limbourg), 23 janvier :

« Ce matin vers neuf heures, deux déserteurs hollandais du régiment de dragons n° 4, se sont présentés avec leurs chevaux, armes et bagages, à l'avant-poste des lanciers cantonnés ici. Par les soins du capitaine commandant le cantonnement, ces déserteurs ont été dirigés sur le camp de Beverloo pour y être mis à la disposition du commandant de ce camp. »

LIÈGE, LE 28 JANVIER.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LIÈGE.

Nous rappelions, il y a quelques jours, que l'institution des caisses d'épargne, était arrivée en France et en Angleterre à un haut degré de prospérité, et que la Belgique avait, sous ce rapport, de grand progrès à faire, pour se mettre à la hauteur, des deux pays que nous venons de citer. Nous faisons aussi remarquer que les journaux français et anglais exposent chaque semaine, avec un soin scrupuleux, la situation des caisses d'épargne; qu'ils annoncent régulièrement quel a été le montant des sommes déposées pendant une certaine période, et souvent aussi la qualité des déposants; combien il y a parmi eux d'ouvriers et à quel genre de professions ils appartiennent. On fait en outre circuler, dans les ateliers des avis où les avantages de l'institution sont exposés avec clarté et bonne foi. Cette publication continuelle qui rappelle incessamment aux classes ouvrières l'existence des caisses d'épargne et leurs avantages, cette

publicité; disons nous, contribue beaucoup au succès de l'institution chez nos voisins. Nous sommes heureux de pouvoir à l'exemple des journaux français et anglais donner aujourd'hui quelques chiffres sur la caisse d'épargne de la ville de Liège (Banque Liégeoise.)

En 1835, il y a eu 566 déposans.
En 1836 il n'y a eu que 515 déposans.
En 1835, les sommes déposées se sont élevées à 243,429 fr. 88 c.
En 1836 les sommes déposées se sont élevées à 441,988 85

Total. 685,418 73
Les remboursements en 1835 ont été de 67,930 70 } 222,243 56
En 1836 de 154,312 86

Reste en caisse. 463,175 17

Voici comment les livrets ont été distribués :

Domestiques du sexe.	189 livrets.
Id. mâles.	51
Ouvriers journaliers.	156
Artisans et boutiquiers.	114
Rentiers ou personnes se disant sans professions.	160
Enfants de famille.	102
Employés civils.	53
Cultivateurs.	85
Professions libérales.	34
Militaires.	9
Ecclesiastiques.	16
Etablissements publics.	51
Etablissements industriels.	2
Orphelins.	59
Total.	1081

Nombre des livrets remboursés pendant les deux années. 205

Nombre actuel des livrets. 876

Les chiffres ci-dessus sont ceux de la Banque Liégeoise, et l'on sait qu'il existe encore dans notre ville une autre Caisse d'Épargne, celle dont le service est fait par la Société Générale pour favoriser l'industrie. Nous ne pouvons donner sur les opérations de cette dernière des détails aussi étendus que ceux qu'on trouve plus haut. Nous savons seulement qu'au 1er janvier 1837, les sommes déposées montaient à 2,399,271 francs; mais les artisans et les ouvriers ne figurent qu'un petit nombre, parmi les déposans; la plus grande partie du capital ci-dessus appartient, nous assure-t-on, aux classes aisées.

Nous regrettons vivement de ne point voir figurer un plus grand nombre d'ouvriers proprement dits parmi les déposans. Nous engageons les personnes qui se trouvent en contact avec la classe ouvrière, de chercher l'occasion de recommander les caisses d'épargne. Les professeurs des écoles industrielles, les instituteurs, les curés pourraient aussi user ici de leur influence de la façon la plus utile.

C'est aussi pour nous l'occasion de rappeler des chiffres que nous avons déjà reproduits ailleurs.

On a calculé qu'une épargne d'un franc par semaine déposée à la caisse de Metz, qui donne 5 p. c. d'intérêt, produisait 87 frs. 15 c. à la fin du vingt-unième mois; 450 frs. au bout de huit ans et neuf mois; 1,634 frs. 45 c. à la fin de la vingtième année, et 3,309 frs. à la fin de la trentième. Un ouvrier qui commencerait donc cette épargne dans sa jeunesse, se trouverait évidemment dans sa vieillesse à l'abri de la misère. Une épargne de trente centimes par jour, que l'ouvrier ferait à l'âge de 17 ou 18 ans, le mettrait à 30 ans à la tête d'un capital de 3,309 frs., avec lequel il pourrait certes commencer un établissement et devenir maître à son tour.

On trouvera dans l'Economie Industrielle de Bergery, le tableau de tous les avantages de la Caisse d'Épargne; nous en recommandons vivement la lecture.

On a dit que M. le colonel Chapelié a visité, pendant son séjour en cette ville, le bâtiment des Anglais sous la Citadelle. Il est donc probable que si le gouvernement réalisait le projet de transporter l'école militaire de Bruxelles à Liège, c'est dans le local susdit que serait établie l'institution.

En parlant hier de la découverte de M. Regnier Poncelet pour l'économie du combustible, nous avons employé une expression qui n'a point peut-être la justesse désirable. Nous disions : l'habile constructeur a trouvé le moyen d'utiliser cette vapeur morte, nous devions dire : il a trouvé le moyen d'utiliser cette vapeur qui autrefois était perdue, etc.

— Le Moniteur publie le texte des arrêtés relatifs aux costumes des commissaires de district et des membres de la députation des états, arrêtés dont nous avons donné la substance dans le n° d'avant-hier.

— Séance publique du conseil communal de Liège, mardi 31 janvier et jours suivants, à 5 heures du soir.

— On parle dans la ville de la disparition d'un négociant de Liège qui laisserait un grand déficit dans ses affaires.

— Nous apprenons que le conseil communal offre lundi prochain à M. le bourgmestre et aux diverses autorités civiles et militaires, un banquet, qui aura lieu à l'hôtel-de-ville.

MM. les commissaires de police se trouvent, nous dit-on, au nombre des invités. C'est avec raison qu'on s'applique à relever des fonctions difficiles, et sur lesquelles reposent la garantie des propriétés et la sûreté des personnes. C'est à l'administration elle-même à user de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour environner ces fonctionnaires de la considération à laquelle ils ont droit par leurs qualités morales et intellectuelles. La partie du rapport qui concerne cette branche de service ne laisse aucun doute sur les intentions favorables du collège à l'égard de tous ceux qui le secondent activement dans ses mesures d'ordre et d'améliorations.

— On lit dans le *Précurseur* d'Anvers, 27 janvier: On nous assure que le pont de Capenhout près de Louvain s'est écroulé hier. Nous ignorons si cet accident a causé quelque malheur.

— M. Ignace Van Regemorter, peintre, d'Anvers, a refusé la médaille que M. le ministre de l'intérieur lui a décernée.

— On annonce la prochaine représentation au théâtre d'Anvers d'un opéra indigène, *la Clef du Jardin*.

— On nous écrit de Maubeuge.

L'exploitation du minerai de fer prend en ce moment une grande extension dans diverses communes du Nord de l'arrondissement. Les maisons Dumont, Serret et Lelève, Pillion et Deslombes rivalisent aujourd'hui d'activité et tout fait espérer que leurs soins ne seront pas sans résultats.

— On écrit de Roulers, le 25 janvier: Notre marché aux toiles devient de plus en plus fréquenté, tant par les vendeurs que par les marchands étrangers; il y a eu hier au-delà de 12 cents pièces, dont la majeure partie s'est rapidement vendue; les prix restent bas.

Les céréales ont haussé, et surtout le seigle; voici les prix; froment blanc fr. 17.04 l'hectolitre; seigle fr. 10.83; avoine fr. 6.89.

Les huiles ont une tendance vers la baisse et donnent lieu à peu d'affaires; on a fait quelques petites parties à fr. 56.72 pour celle de colza et fr. 46.72 pour celle de lin.

— LA SIESTA DES JUGES EN ESPAGNE. — Don Juan Becerra, juge de première instance à Madrid, a fait le sacrifice de la siesta, savoir: celui de dormir deux ou trois heures aussitôt après dîner, afin de pouvoir vaquer plus long-temps aux fonctions dont il est chargé.

Les journaux espagnols appellent ce fait « un acte héroïque, inconnu jusqu'à nos jours dans la magistrature espagnole.

— Ozanam, dans son histoire des épidémies 1816-1823, donne les résultats suivants de la mortalité dans diverses maladies; la catharre enlève 2 malades sur cent; la scarlatine 5; la dissenterie 18 à 40; le croup 50; le typhus 60; la fièvre pourpre 66; la pulmonie 70; la fièvre jaune 75 à 80; la peste 75 à 80.

— Un journal anglais donne les renseignements ci-après sur les progrès de la navigation à vapeur:

On s'occupe d'un arrangement qui est sur le point d'être terminé, pour établir une communication régulière entre Constantinople et Trébisonde. La navigation par la vapeur déjà établie sur le Rhin et le Danube communiquera par là, du centre de l'Europe aux points les plus intéressants des pays de l'Orient. Une nouvelle ligne plus importante est celle de l'Angleterre aux Indes-Orientales, par la mer Noire; elle existe déjà jusqu'à Alexandrie, et la Basse-Egypte est ainsi accessible à la curiosité du voyageur intelligent. L'extension de cette ligne au-delà d'Alexandrie, rendrait plus facile l'exploration des merveilles de la Haute-Egypte, et le voyage des Indes-Orientales n'aurait plus rien d'effrayant.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

La députation permanente vient d'informer le conseil communal de Liège qu'elle mettra immédiatement à sa disposition la somme de deux mille francs, votée par le conseil provincial au profit de l'École normale primaire.

Ce subside, en attendant que l'état vienne aussi au secours de cette utile institution, étendra le cercle d'influence de cette école, restée jusqu'ici presque exclusivement municipale.

L'École normale primaire, fondée au mois de juin dernier, par l'administration communale de Liège et la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, ne compte que 32 élèves; encore dans ce nombre faut-il comprendre les sous-maîtres et les seconds des écoles primaires et des écoles gardiennes fondées par la ville. Quoiqu'un petit nombre d'élèves appartiennent aux communes environnantes, on sent qu'à moins d'un déplacement très coûteux, il est impossible que cette école profite à des élèves-instituteurs domiciliés à plusieurs lieues du chef-lieu de la province.

Le but de l'école normale primaire est de former de bons instituteurs, en s'assurant d'abord, par des répétitions utiles, qu'ils possèdent toutes les connaissances propres à l'enseignement élémentaire, et en les initiant de plus à fait très difficile et souvent fort méconnu, de l'enseignement.

La loi du 28 juin 1833 a établi, en France, un très grand nombre d'écoles normales primaires. Presque chaque département aura bientôt le sien; en outre, chaque arrondissement a une école élémentaire supérieure, où les élèves, qui ne se destinent pas aux études scientifiques ou classiques, peuvent puiser toutes les connaissances qui leur seront nécessaires dans le cours de la vie.

Grâces aux soins persévérants de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, la France marche à grands pas vers un système

libéral et éclairé d'instruction. La Belgique, plus avancée que la France sous ce rapport, ne progresse pas actuellement avec la même rapidité. Ses progrès, depuis près de sept ans, ont été en sens inverse, nous le disons hardiment, sous le rapport des méthodes.

En effet, nos instituteurs, échappant à toute surveillance, si ce n'est celle du conseil communal souvent trop occupé ou trop peu éclairé, ne subissant aucun examen préalable, ne recevant aucun genre d'encouragement, ne regardent presque plus leur état que comme un moyen de gagner petite-ment leur vie, et s'empressent de quitter cette profession, dès qu'ils voient les moyens d'en embrasser une plus profitable. Voilà où nous a conduits une théorie mal entendue et exagérée de liberté en tout et pour tous!

Il faut que l'enseignement soit libre; la proposition contraire, sous notre constitution, serait un blasphème; mais il faut aussi qu'il soit réglé; nos intérêts moraux les plus importants en dépendent.

Nous ajouterons: il faut des écoles normales (et la ville de Liège, seule entre toutes les cités de la Belgique, en possède une); mais il faut aussi que ces écoles soient bonnes, avancées et offrant des garanties.

C'est à l'administration communale, et au comité dont les membres ont été nommés de commun accord par cette autorité et par le conseil de la Société d'encouragement, qu'il appartient de veiller à l'exécution de ces trois conditions.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Nous disions hier que le nombre des élèves qui fréquentent les écoles communales de Liège, se monte à 2,106. Nous avions puisé nos renseignements dans le rapport qui précède le budget de la ville; il paraît qu'il n'entraîne pas dans le cadre de ce travail, de donner l'indication exacte du nombre d'élèves, dans tous les établissements d'instruction.

Aujourd'hui nous sommes à même de donner un tableau complet qui porte le nombre des élèves recevant gratuitement l'instruction dans des institutions communales à 3,132; on y comprend les élèves qui ne paient point de *vinner-vales* au collège, et ceux qui sont admis sans frais dans des écoles particulières, auxquelles des subsides sont accordés.

Voici le tableau des élèves qui fréquentent les écoles communales gratuites et les autres établissements d'instruction publique, au 1er janvier 1837.

École normale primaire	32
Ecoles primaires de garçons: Sud, Ouest, Nord, Est	1,050
École industrielle préparatoire	350
École industrielle	63
Ecoles de villes: Saint-Pierre, Sainte-Barbe, Clarisses, Nord	620
Ecoles gardiennes: Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Sainte-Barbe, Clarisses, Nord	500
Total	2,616
Dans les diverses écoles auxquelles la ville donne des subsides	480
Au collège	36
Total	3,132

Il faut ajouter à ce nombre celui de 2,684 enfants qui reçoivent l'instruction aux frais du clergé, et nous aurons alors un total de 5,816 élèves, au lieu de 4,790 que nous avions annoncé.

COUR D'ASSISES DE LIEGE.

PRÉSIDENCE DE M. DOCHEN.

A l'audience de la cour d'assises du 25, comparait la nommée Victoire Guilmoit, âgée de 24 ans, domestique, née dans les environs de Huy. Cette fille était dans un grand dénuement, lorsqu'elle entra au service du sieur Graindorge, marchand boucher à Huy. A peine quelques mois s'étaient écoulés, qu'elle se montra pourvue non seulement de vêtements convenables, mais encore de beaucoup d'objets de luxe, tels qu'une croix et des boucles d'oreilles en or.

Au commencement d'octobre 1836, le sieur Graindorge s'aperçut que dix-huit pièces de 5 francs avaient disparu de son secrétaire, sur lequel il avait eu l'imprudence de laisser la clef. Ses soupçons se portèrent naturellement sur la fille Guilmoit. On visita son coffre, mais on n'y trouva que 13 frs. que l'accusée réclama comme lui appartenant. Cependant, Graindorge communiqua ses soupçons au procureur du roi, qui ordonna une nouvelle visite du coffre de l'accusée, visite qui amena la découverte d'une autre somme de 18 frs., cachée dans les hardes et dans un parapluie; elle soutint que cette somme ne lui appartenait pas et que ce n'était pas elle qui l'avait cachée dans son coffre.

M^e Dognée, jeune, a soutenu que la disparition des dix-huit pièces de 5 francs n'était point constatée, et que sa cliente ne pouvait être condamnée pour des avoir enlevés. Ce système a été accueilli par le jury, l'accusée a été déclarée non coupable.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Sont nommés présidents et membres des conseils de milice pour la levée de 1837:

DANS LA PROVINCE DE LIMBOURG.

Ressort de Fouquemont.

Président. M. Piersens (Antoine Philippe), conseiller provincial à Sittard.
Suppléant. M. Kerckhoffs (François Louis), conseiller provincial à Neeth.
Membre. M. Corten (Frédéric), bourgmestre à Beck.
Suppléant. M. de Negri (Charles Théodore), bourgmestre à Brunsum.

Ressort de Tongres.

Président. M. Hemans (Lambert Joseph), conseiller provincial à Tongres.

Suppléant. M. Schaetzen (Jean Matorne Benoit), conseiller provincial à Tongres.

Membre. M. Defastré (Jean Guillaume), conseiller communal à Tongres.

Suppléant. M. Tournaye (Guillaume Gilles), conseiller communal à Tongres.

Ressort de Hasselt.

Président. M. Caters (Ernest), conseiller provincial à Hasselt.
Suppléant. M. Daels (Jean Louis), conseiller provincial à Peer.
Membre. M. Mathys (J. Léon), conseiller communal à Hasselt.
Suppléant. M. Vandermissen (Evrard), conseiller communal à Hasselt.

Ressort de Ruremonde.

Président. M. Magnée (Robert), conseiller provincial à Horn.
Suppléant. M. Boultamps (Ch.), conseiller provincial à Venloo.
Membre. M. Milliard (Henri-Antoine), conseiller communal à Ruremonde.

Suppléant. M. Claessens (Joseph), conseiller communal à Ruremonde.

Liège, le 28 janvier.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs,
Je viens vous prier dans l'intérêt de la vérité et surtout dans l'intérêt d'un malheureux, d'ajouter quelques mots au rapport que vous avez donné hier, de l'affaire de Julien Genot. Vous dites que Genot, de retour à la prison, a fait des révélations, qu'il a avoué qu'étant rentré chez lui pour goûter et ayant eu une altercation avec sa femme, il lui porta dans un moment de colère et sans savoir ce qu'il faisait, un coup de couteau qui avait malheureusement à la main.

Il est bien vrai que Genot a fait des révélations et des aveux, ses défenseurs eussent désiré les connaître avant la clôture des débats de cette triste affaire, parce que dans leur opinion s'ils les eussent connus, ils eussent au moins fait attendre la provocation; mais enfin ils ne l'ont pu que trop tard. Genot s'est pourvu en cassation, et comme il serait dangereux, dans le cas où son pourvoi serait admis, qu'un rapport inexact ou incomplet n'exercât à l'avance une impression défavorable sur l'esprit des jurés qui seraient appelés à statuer sur son sort et qui pourraient croire que les moyens d'excuses qu'ils proposeraient lui auraient été soufflés.

Veillez rendre publique la révélation suivante, qu'il a faite à un magistrat honorable, qui le connaissait dès l'enfance, en qui seulement il avait assez de confiance, pour faire de semblables aveux: Ce magistrat pourra au besoin l'attester à la justice. Il lui a dit qu'étant rentré pour goûter, sa femme l'abreuve d'insultes grossières; elle lui reprocha avec amertume un accident malheureux dont il souffrait depuis long-temps; que non content de ces insultes elle le frappa précisément sur la partie douloureuse, et qu'à partir de ce moment, exaspéré et hors de lui, il lui est impossible de se rendre compte de ce qui s'est passé.

Agrez, etc. J. DOGNEE aîné, avocat.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

CAISSE D'ÉPARGNES

A l'Agence de la Société, place Verte, n. 41, à Liège.

En conformité de l'art. 8 du règlement, les livrets doivent être présentés du 1er au 28 février, pour recevoir les intérêts échus le 31 décembre, ou pour les ajouter au capital si le total des dépôts ne s'élève pas au 1er janvier à 2,000 fr. y compris les intérêts. — A cet effet, le bureau sera ouvert tous les jours du mois de février de midi à deux heures exclusivement, et les dimanches de neuf à onze heures du matin. Cependant les personnes dont les dépôts ne s'élèvent qu'à 1,900 fr. et au-dessous, qui ne voudraient pas recevoir l'intérêt échû au 31 décembre, peuvent attendre, pour présenter leurs livrets, les mois de mars et avril, pour y faire annoter les intérêts.

Pendant les autres mois de l'année, on reçoit les placements tous les jours, les dimanches exceptés, de dix heures à midi, et les remboursements se font les mardi et samedi, de midi à deux heures.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 29 janvier 1837, la troisième représentation de la reprise de *ROBIN DES BOIS*, opéra féerie en trois actes. — La première représentation de *CAPITAINE ROLAND*, vaudeville en un acte. — *LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS*, opéra en un acte. — *RODOLPHE*, drame.

Immédiatement après le spectacle, BAL PARÉ et MASQUE, au grand foyer du théâtre. Prix d'entrée: 2 fr. 50.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, DU 27 JANVIER.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Mariages, 13; savoir: entre: Grégoire Auguste Mouton, menuisier, à Huy, et Marguerite Hubertine Genotte, sans profession, rue Sous l'Eau. — Charles Joseph Prosper Cornesse, bijoutier, rue Roture, et Marie Barbe Bailly, sans profession, rue Beauregard. — Charles Vallée, tisserand, rue Beauregard, et Dieudonné Berbulot, journalier, même rue. — Gilles Maréchal, charretier, sur la Baute, et Catherine Thibout, journalière, rue du Venta. — François Wery, tailleur, rue du Venta, et Marie Barbe Quintin, journalière, Sur-les-Airs. — Anselme Berninolin, journalier, faubourg d'Amereceur, veuf de Marie Joseph Béatrix Vallée, et Marie Joseph Kinapenne, journalière, Sous-l'Eau. — Charles David, journalier, rue des Clarisses, et Marie Anne Beponhon, journalière, en Bèche. — Jean François Joseph Mawet, portefaix, à la Boverie, et Marie Thérèse Montulet, blanchisseuse derrière les Potiers. — Jean Gabriel Marghin, menuisier, faubourg Sainte Marguerite, veuf de Jeanne Elisabeth Julin, et Marie Catherine Eleonore Magnée, sans profession, rue Royale. — Jean Joseph Damoiseau, tisserand en Bèche, et Marie Joseph Lecke, journalière, entre Deux-Ponts. — Lambert Nicolas Bomersomme, bijoutier, devant Saint Thomas, et Marie Françoise Leblanc, couturière, même rue. — Edouard Antoine Raimond Constant Dessemme, perruquier, Sur-la-Fontaine, et Elisabeth Rousseau, sans profession, même rue. — Philippe Joseph Galand, domestique, rue Féronstrée, et Marie Catherine Martin, cuisinière, même rue.

Décès: 2 hommes, 3 femmes, savoir: Jean Simon Andrien, âgé de 77 ans, cordonnier, en Bèche, veuf en secondes noces de Marie Joseph Dechevis. — Jean Nicolas Nelissen, âgé de 33 ans, conducteur au 3e régiment d'artillerie. — Marie Joseph Pickers, âgée de 65 ans, sans profession, faubourg Saint Léonard. — Marie Anne Borguet, âgée de 58 ans, sans profession, en Bergerue, veuve de Winand Osmond. — Catherine Marie Jeunehomme, âgée de 67 ans, sans profession, faubourg Sainte-Marguerite, épouse de Jean Morian.

TAXE DU PAIN, du 28 janvier.

Pain de seigle, 27 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 35 c.
Pain de ménage, 44 c.

Le directeur du trésor dans la province de Liège informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnement du deuxième semestre 1836, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez PERET, rue Ste Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

A LOUER

HABITS ET COSTUMES DE CARNAVAL.

On trouve chez LOUIS POITRON, rue Jamin St.-Rock, N. 324, vis-à-vis l'hôtel des Messageries, rue Souverain-Pont, un bel assortiment d'habits et costumes de Bal; savoir: Beaux Dominos en soie et percale, tout neuf; Habits; Gilets et Culottes d'avocats, en velours, en soie et en satin; Habits de vieille femme en soie et en coton, Habits de paysan; chapeaux d'homme et de femme, ancien modèle, etc., etc.

UNE PLACE DE CHANTRE AU LUTRIN étant vacante A LA CATHÉDRALE de Liège, les aspirants peuvent se présenter au concours qui aura lieu dans ladite église vendredi 3 février 1837, à dix heures et demie du matin, munis de certificats de moralité. 133

TERRAIN et MAISON BATIE A NEUF, attenant l'un à l'autre, à VENDRE, situés à St. Gilles, près de la houillère de La Haye, n° 453. S'adresser au sieur DESART, rue du Cimetière, sur la Fontaine, n° 176. 110

UN JEUNE HOMME ALLEMAND de bonne famille, sachant les langues française, hollandaise et anglaise, et ayant une très-belle écriture, désire se placer dans une maison de commerce. S'adresser au bureau de cette feuille ou au numéro 1275, rue Chaussée des Prés. 114

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, cédibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte, n° 790. 53

AU BAZAR

RUE VELBRUCK,

DÉPOT DE SOULIERS ET BOTTINES DE DAMES

Souliers en Laqué, id. en Maroquin, id. en Etouffe, id. en Cuir, Bottines galochées en Laqué, id. galochées en Maroquin et Socques de toutes espèces.

Au même établissement à vendre UNE COLLECTION DE MINÉRAUX et COQUILLAGES, et plusieurs GUITARES et FORTÉS de rencontre; plus, une quantité de Paravents à 2, 3 et 4 feuillets, ainsi que deux Carabines, dont une dite Carabine turque ancienne. 95

P. FINCOEUR,

A l'honneur d'informer le public, que leur MAGASIN de PIERRES ET MARBRES, ci-devant au rivage des Croisiers, est transféré au quai d'Avroy, n° 649, qu'il est très bien assorti en pierres et marbres de toutes qualités et qu'ils se chargent du transport en ville de leurs marchandises; le tout à un prix très modéré. 56

ETUDE DE M. RENZO, NOTAIRE.

JEUDI 2 FÉVRIER 1837, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENZO, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères

D'UNE MAISON

SISE A LIÈGE, RUE DU POT D'OR, N. 624. S'adresser à M. RENZO, rue du Pot-d'Or, N. 673. 61

VENTE

DE

DEUX MAISONS,

sises à Liège, faubourg Ste.-Marguerite.

MERCREDI 15 février 1837, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest de la ville de Liège, rue Mont-St.-Martin, il sera procédé par le ministère de M^e KEPPELLE, notaire, à ce commis par jugement, à l'adjudication publique aux enchères, par licitation, DE 2 MAISONS contigues, portant les n° 301 et 302, tenant d'un côté, à M. Stassart, et d'autre à M. Lessuisse.

ELLES RAPPORTENT 420 Frs. DE LOYER ANNUEL. S'adresser audit notaire KEPPELLE pour connaître les conditions. 157

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE:

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres. MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité. GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.

POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50. GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.

MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.

NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.

1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.

2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.

BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.

GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.

CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.

FOULARDS.

PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES L'AUNE. 103

A LOUER UNE JOLIE MAISON composée de 7 pièces à feu, avec de GRANDS JARDINS, située aux Weines. S'adresser au n° 130, rue Hors-Château. 146

VENTE PUBLIQUE

DE

LIVRES ET DE MEUBLES,

Pour cause de cessation de commerce et de départ.

Lundi 30 janvier 1837 et jours suivants, à deux heures précises, on vendra PUBLIQUEMENT et A TOUS PRIX, aux conditions d'usage et au terme de crédit habituel pour les personnes connues,

UNE TRÈS-BELLE COLLECTION

DE 6 A 7000 VOLUMES

DE

LIVRES DE TOUS GENRES

LITTÉRATURE, HISTOIRE, VOYAGES, JURISPRUDENCE, MÉDECINE, ÉDUCATION, PIÉTÉ, etc., composant le fond de la librairie F. CANONGETTE et Cie.,

RUE DU PONT-D'AVROI, N° 577, A LIÈGE. La vente se fera au local même de cette librairie, rue Pont-d'Avroy.

On remarque dans ce bel assortiment les ŒUVRES DE BUFFON, LACÉPÈDE, VOLTAIRE, CORNEILLE, RACINE, SAURIN, LA HARPE, LANTIER, BEAUMARCHAIS, FÉNÉLON, LAMARTINE, VICTOR HUGO, CASIMIR DELAVIGNE, DUMAS; Mesdames TASTU, DUFRESNOY, DESBORDES-VALMORE, DELPHINE GAY, etc., etc.

UNE BELE COLLECTION

DES

MEILLEURS ROMANS MODERNES;

La dernière édition du DICTIONNAIRE HISTORIQUE de Feller, 20 vol. in-8°, Walter Scott, bonne édition, un très grand nombre de pièces de théâtre, etc. et une infinité d'autres grands et petits ouvrages trop longs à détailler.

IL N'Y AURA POINT DE CATALOGUE, mais on pourra visiter le local et examiner les livres le dimanche 29, et pendant toute la matinée de chaque jour de vacation.

Les commissions pourront être remises à M. DUVIVIER, rue Velbruck, ou au sieur CANONGETTE, au local de la vente.

Après les livres, on mettra en adjudication un

BEAU MOBILIER EN MAHONI,

Composé de Commodes, Buffet, Tables massives et plaquées, un grand et beau Bureau, Chaises, Tables de nuit, Glaces, etc., le tout en mahoni et presque neuf; et d'autres meubles également en très-bon état, tels que Bois de Lit en chêne, Buffet, bonnes Chaises, Tables en chêne et autres, Pupitre à Ecrire, une bonne Lampe astrale, Quinquet, etc.

Le jour de la vente des meubles sera annoncé, et les amateurs pourront les voir pendant la matinée de ce jour. 147

LOCATION D'UNE FERME

POUR EN JOUIR LE 15 MARS PROCHAIN, ET VENTE PUBLIQUE D'UN MOBILIER DE FERME.

LE SAMEDI 14 FÉVRIER 1837, à 10 heures du matin, en la demeure du sieur Simon Tombeur, cabaretier, à Odeur, le notaire FRANCKEN exposera en location aux enchères publiques,

UNE FERME.

AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES,

Contenant 30 bonniers, située à KEMEXHE, appartenant aux enfans François Melon de Kemexhe. S'adresser à Mr. T. J. SACRÉ, à Kemexhe, tuteur desdits enfans, et audit notaire FRANCKEN, à Villers-l'Évêque, pour connaître les conditions.



LE LUNDI 13 FÉVRIER 1837, à 9 heures précises du matin et jour suivant, s'il y a lieu, le tuteur desdits enfans François MELON, fera vendre au plus offrant par ledit notaire FRANCKEN, le BEAU MOBILIER garnissant ladite ferme à Kemexhe, consistant en 10 chevaux et poulains, 8 bêtes à cornes, 2 porcs gras, 10 cochons dits nourris, 2 charriots, 1 charrette, char-rués, herses, rouleaux, traits, chaînes, instrumens de grange, batterie de cuisine, chaises, garde-robes, buffets, horloge, étainerie, cuivrerie, lits, matelats, linges, 1,000 bottes de fèves et de trèfles, pommes de terre, et autres objets.

A CRÉDIT moyennant caution. 149

A VENDRE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Premier lot, deux hectares 35 ares 82 centiares 06 100^e 54 verges grandes deux petites de terre située en lieu dit Brognée, commune de Fise-Fontaine.

Deuxième lot, quarante quatre ares deux centiares 50 100^e dix verges grandes deux petites de terre située au fond de Fise-Fontaine.

Troisième lot, quarante-trois ares 58 centiares 91 100^e dix verges grandes de terre située au dit Fise-Fontaine.

Quatrième lot, trente-deux ares 69 centiares 18 100^e, sept verges grandes dix petites, située au fond de la Marnierle campagne de Seraing.

Dont il sera procédé à la vente par licitation le vingt février 1837, à dix heures du matin, par devant M. le juge de paix du canton de Bodegnée, par le ministère du notaire Farcy de Villers-le-Bouillet, aux clauses et conditions à voir chez lui; les dites pièces de terre sont exploitées par le sieur Joseph Destexhe de Fise-Fontaine, par bail verbal qui expirera le premier mars 1839. AMORÉ, avoué. 143

REVENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

DE

DEUX MAISONS CONTIGUES, n° 139 et 140,

Sises à Ans et Glain,

Avec jardin et verger, d'une contenance de 10 VERGES GRANDES environ.

Ces immeubles seront réexposés en adjudication publique, mardi 7 février 1837, à 10 heures du matin, en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, sur la mise à prix de 4,895 fr. y compris le montant de la surenchère, et outre une rente de 2 fr. 43 c. 151

VENTE

D'UN BEL

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL.

Lundi 30 janvier 1837, au lieu du samedi 21, ainsi qu'il a été annoncé précédemment, à 3 heures après-dîner, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors-Château, n° 482,

UNE FONDERIE A FONDRE LE FER,

activée par une machine à vapeur à basse pression, de la force de dix chevaux, AVEC MAISON d'habitation, MAGASINS, cour, jardin et toutes dépendances: le tout d'une superficie de 30 ares environ, situé à Liège, près du nouveau pont de la Boverie, n° 4, joignant d'amont à M. Bica, d'aval à Mme Veuve Renoz, du troisième côté au chemin de la Boverie, et du quatrième à la rivière d'Ourthe.

Cet établissement peut convenir pour toute espèce de fabrique.

Sa position est aussi des plus favorables: à portée du chemin de fer, du canal de Luxembourg et du nouveau pont de la Boverie, au bord de la Muse et de l'Ourthe; il réunit tous les avantages possibles pour le facilité des transports et des communications.

S'adresser, pour voir l'établissement, au propriétaire, et pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 131

VENTE DE BOIS SCIÉS.

LUNDI SIX FÉVRIER 1837, à NEUF heures précises, pour finir en un jour, dans le chantier du S. L. DELVAUX, sur Avroy, on vendra une

QUANTITÉ CONSIDÉRABLE DE BOIS SCIÉS

Savoir : une très grande et belle partie de planches, quartiers, barreaux et feuillots en chêne, fort secs, propres à employer de suite, de toute longueur, jusqu'à 18 pieds; une très grande quantité de wères, terrasses, posselets et pièces de bois, beaucoup de horrons de chêne, de frêne, d'orme, de tilleul, de noyer et de houleau; une grande quantité de planches et quartiers de hêtres et de planches et lattes de bois blanc; gros horrons d'orme et de frêne, propres au charbonnage; lattes à plafonner, etc., etc.

VENTE DE BOIS SCIÉS ET VERNES

A AHIN.

Le 31 JANVIER 1837, 11 heures du matin, dans le chantier du sieur Paschal Stassart, à Ahin, on VENDRA à l'enchère :

UNE FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS, Consistant en planches, quartiers doubles et simples et feuillots de 6 à 20 pieds de longueur, en partie de 4 à 5 ans de sciage; horrons, marches, posselets, 15 à 20 mille pieds de terrasses et wères; le tout en chêne. Planches et lattes de bois blanc. 1000 pieds de vernes.

AVIS POUR SURENCRÉRIR.

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M. DELBOUILLE, notaire à Liège, le 25 janvier 1837, la maison cotée 742, avec cour et jardin, situés degrés des Tisserands, a été adjugée moyennant la somme de 3143 francs 60 centimes, compris les capitaux des rentes désignées pour charges.

Aux termes de l'article 14 des conditions de ladite adjudication, toute personne solvable peut jusqu'inclus le deux février prochain, surenchérir d'un 20^{me} ladite maison et ses dépendances, moyennant en faisant la déclaration en l'étude dudit notaire, rue Ste. Croix, à Liège.

LA VENTE DU BEAU MOBILIER garnissant la ferme de M. PAPUE PASCASY, sis à Ans, près Liège, aura lieu le 28 février 1837, par le ministère du notaire DELBOUILLE.

VENTE DE MAISONS ET TERRES

SITUÉES À LA BOVERIE.

LUNDI SIX FÉVRIER 1837, dix heures du matin, le notaire KEPPELLE vendra aux enchères en son étude à Liège.

1. UNE MAISON située au hameau des Vignes, n. 153, tenant d'un côté à Mme. Nagant, d'un autre à Detombay.

2. UNE MAISON avec jardin située au hameau de Froimont, tenant d'un côté à Philippin, d'un autre à Lejaxhe et Leblanc.

3. UNE PIÈCE DE TERRE située à la ruelle des Forirs, contenant trois verges grandes onze verges petites, tenant du levant à la dite ruelle, du midi à la veuve Jacques, du nord à Laurent Lejeune.

4. UNE PIÈCE DE TERRE située aux champs de Bernimolin, tenant de deux côtés à M. Hubert, d'un troisième à Joseph Simonis, d'un quatrième à la ruelle des aues.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue St. Hubert, n. 591.

IMMEUBLES

SITUÉS À TONGRES, À VENDRE.

Le 13 FÉVRIER 1837, à 11 heures du matin, M^e DUSART, Notaire à Liège, vendra aux enchères en son étude, rue Féronstrée, N^o 569,

1^o UNE PIÈCE DE PRÉ, contenant environ 46 ares, plantée de 200 à 230 peupliers de canada, de 15 à 20 ans.

2^o ET UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE de 22 ares, joignant à la précédente.

Ces deux pièces sont situées en la commune de TONGRES, au lieu dit Oyerheim, et joignant au chemin de Tongres à Nèderheim, aux hospices dudit lieu, et à M. Voneken. Elles sont libres de charges et on accordera toute facilité pour le paiement.

S'adresser audit notaire, pour voir les conditions. 127

AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE.

BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE, DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

RUE DE LA RÉGENCE, N^o 922, À LIÈGE.

L'AGENCE se charge : Des placements de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles; De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers; De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières; De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes; De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires; Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc.

Le bureau de consultation donne son avis sur toutes les questions de commerce; il plaide ou fait plaider près des tribunaux les seules affaires commerciales contentieuses, sur lesquelles il donne un avis favorable. Nota. On ne reçoit que les LETTRES AFFRANCHIES.

PROGRAMME DU CONCERT

QUI SERA DONNÉ LE 3 FÉVRIER, PAR ETIENNE SOUBRE,

À LA SALLE DES VARIÉTÉS. PREMIÈRE PARTIE.

- 1. Fantaisie dramatique à grand orchestre, composée par Et. Soubre.
2. Air des Gueux des Bois, opéra inédit, composé par Et. Soubre, chanté par M. L., amateur.
3. Grand septuor militaire, composé par Hummel. La partie de piano sera exécutée par M. L. Ledent.
3. Chanson Huguenote de Meyerbeer, chantée par M. B., amateur.
5. Septuor des Huguenots, par Meyerber, chanté par MM., amateurs.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1. Ouverture des Brigands (drame de Schiller), composée par Etienne Soubre.
2. Air de Mahometto II, par Rossini, chanté par M. T., amateur.
3. Chœur des Bohémiens, composé par Et. Soubre et chanté par MM., amateurs et élèves du Conservatoire.
4. Fantaisie pour piano solo, sur des motifs de Bellini, composée par S. Thalberg, exécutée par M. Ledent.
5. Amour. — Lucciola, romances composées par Etienne Soubre et chantées par M. V., amateur.
6. Chœur de la Norma, de Bellini, chanté par MM., amateurs et élèves du Conservatoire.

On souscrit dès-à-présent au Conservatoire et rue de l'Étude, n^o 716.

UNE JOLIE MAISON

construite depuis quatre ans, sise à LONGDOS, quartier de l'Est de cette ville, n^o 260, composée d'un salon et vestibule, avec une cuisine et lavoir adjacent; au premier, de deux chambres et cabinet avec jardin vis-à-vis, abouissant au chemin et ayant une vue très agréable. — S'adresser au notaire PAQUE. 91

VENTES DE RENTES,

POUR CAUSE D'INDIVISION.

LUNDI, 13 FÉVRIER 1837, à deux heures après-midi, le notaire SERVAIS vendra en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n^o 857, LES RENTES ANNUELLES ET PERPÉTUELLES ci après :

A. UNE RENTE de 42 fr. 55 c. due par le sieur Joseph Louvat, Nicolas Joseph Gabellet et la Dame veuve de Jean Morin, de la commune de Vivegnis.

B. Une idem de 4 muids épeautre, effractionnée à 38 fr. 90 c. servie par MM. Coucq et Larbuissou, d'Evegnée et Melen.

C. Une idem de 2 muids 1 setier épeautre, effractionnée à 20 fr. 66 c. 49 centièmes, due par Pierre Ralet, de Villers-Évêque.

D. Une idem de 12 setiers épeautre, effractionnée à 14 fr. 59 c. due par MM. Roland Joseph Lafontaine, de Plainevaux, et Lambert Joseph Lafontaine de Vierset.

E. Une idem de 12 fr. 16 c. due par les sieurs Watrin et Boity, d'Enjehé, commune de Fexhe-Stins.

F. Une idem de 5 setiers un quart épeautre, effractionnée à 6 fr. 38 c. 19 centièmes, due par Hubert Watrin, la veuve Lilet, née Devrier, et autres, de la commune de Fexhe-Stins.

G. Une idem de 5 setiers épeautre, effractionnée à 6 fr. 8 c. due par les sieurs Halin, Massart et Damave, de Hautain J. Simon, et B. chot de Bassenge.

H. Une idem de 4 setiers épeautre, effractionnée à 4 fr. 86 c. due par la veuve Baubeau, les sieurs Simon et Marneffe, de Voltem.

I. Une idem de 4 setiers épeautre, effractionnée à 4 fr. 86 c. due par les enfants de feu M. Gérard Riga et dame Marie Anne Bartin de Hologne aux Pierres.

K. Une idem de 4 setiers épeautre, due par Henri Daenen, Mlle. Maréchal, Pierre Ory et Gilles Maloir, de Glons.

Ces rentes sont très exactement servies à Liège et parfaite ment garanties.

S'adresser audit notaire SERVAIS, pour la communication des titres et conditions. 88

RAGAHOUT DES ARABES

Autorisé par deux rapports de l'Académie de Médecine, deux brevets du Roi, et 60 certificats des plus célèbres médecins, accordé à DE LANGRENIER, seul propriétaire. Il est l'aliment des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes affectées de maladies d'estomac et des intestins, et rétablit les forces épuisées. Dépôts dans les pharmacies de MM. L. Etienne, à Verviers; Van West-Elens, à St. Trond; où l'on trouve le SIROP et PÂTE de NARÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens, coqueluches, palpitations, et les maladies de poitrine les plus invétérées, Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Ile, à l'Arbre d'Or, n. 831, à Liège. 674

BOURSES.

Table with 3 columns: Location (LONDRES, AMSTERDAM), Instrument (consolidés, Bel. em., etc.), and Price.

Table with 3 columns: Location (AMSTERDAM), Instrument (Holl. Dette active, Dito 2 1/2, etc.), and Price.

Table with 3 columns: Location (ANVERS), Instrument (ANVERS. Det. activ., Det. différ., etc.), and Price.

Table with 3 columns: Location (CHANGES), Instrument (Amst., c. jours, Rotterd., Idem, etc.), and Price.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 27 JANVIER 1837. Les fonds Espagnols ont été sans variation à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 23 7/8 3/4 et reste argent à ce cours.

BRUXELLES, LE 27 JANVIER.

Table with 3 columns: COURS (Emp. Rotsch., Fin cour., etc.), ACTIONS (Act. Société Gén., Act. de la S. de C., etc.), and Price.

VIENNE, LE 17 JANVIER.

Métalliques, 104 3/8. — Actions de la banque, 1363 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 26 JANVIER.

Le bateau à vapeur Tourist, venant de Londres, chargé de huit caisses nankin, 10 dito indigo, 10 dito à ordre; 2 dito; 100 barils salpêtre; 39 colis manufactures, 77 balles café; 120 balles dito; 74 balles coton; 4 pipe vin et 9 passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 27 JANVIER.

Café. — Les transactions se sont bornées à env. 150 balles St-Dominique, belle qualité, à 32 3/4; 50 id. ord., à 31 3/4. Cuir. — 200 pièces Montevideo salés à 23 1/2. 500 Buénos-Ayres, de 16 à 17 kil. à 39 c. Tabac. — 200 boucauts Kentucky ont été appliqués à prix non cité.

VENTE PUBLIQUE.

Café. — Les 216 balles café Brésil avarié exposées hier en vente publique ont été adjugées de 48 à 65 centimes selon degré d'avarie. Cuir. — Les ventes publiques de cuir qui ont eu lieu aujourd'hui ont été peu animées. Environ 2,000 pièces Buénos-Ayres et Montevideo sains de poids divers ont trouvé acheteurs dans les prix de 70 à fr. 107. — Les cuirs avariés ont par contre été très-vivement recherchés et adjugés à de bons prix.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n^o 622, rue du Pot d'Or, à Liège. 773